EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 09 Février 2018

Date de convocation : 31.01.2017 Nombre de membres en exercice : 9 Nombre de membres présents : 9 Nombre de procuration : 0 Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

2018/003

OBJET: Contrat délégation Service Public Assainissement

L'an deux mille dix-huit le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents: GAUVRIT JC - FAURE R - CHIVA N - CHIVA F - LOUVET M - MORLEY

R – RAMOS C – RICHOU D – SANDRES M Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux les principales étapes de la procédure d'Appel d'Offre engagée pour la gestion déléguée de notre service public d'Assainissement Collectif conformément à la législation actuellement en vigueur (procédure restreinte simplifiée relative aux concessions d'une valeur totale inférieure à 5.225.000 € HT prévue par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, au décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession et aux articles L1411-1 à L1411-18 du Code Général des collectivités territoriales)

Ces différentes étapes ont été les suivantes :

- Rapport sur le service d'Assainissement et son exploitation
- Délibération validant le principe d'une gestion déléguée du service d'Assainissement Collectif avec formation de la Commission d'Ouverture des Plis
 - Publicité pour avis d'appel public à candidature
 - Réunion de la Commission d'Ouverture des Plis pour sélection des candidats
 - Envoi à chaque candidat d'un dossier de consultation
 - Réunion de la Commission d'Ouverture des Plis avec invitation des représentants de la DGCCFR et du Trésor Public pour procéder à l'ouverture des offres
 - Négociation avec l'entreprise indiquée dans le rapport communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Compte tenu de ce qui précède nous devons aujourd'hui statuer sur le choix de notre futur délégataire

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ➤ de CONFIER à la SADE EXPLOITATIONS du Languedoc Roussillon la gestion par affermage du Service Public d'Assainissement Collectif
- > d'ACCEPTER le projet de contrat d'affermage
- ➤ d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la contractualisation de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Christophe GAUVRIT.



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE LIMOUX LE

1 5 FEV. 2018

Acte rendu exécutoire $\Lambda \le -02 - 18$ Après dépôt en Sous Préfecture le $\Lambda \le -02 - 18$ Et notification du